

## LOGIFLOWS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40000 EUROS

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

794 031 989 R.C.S. LAVAL

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Je soussignée,

La société **APLODE**, Présidente de la société LOGIFLOWS,

Prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- **Constatation de l'arrivée du terme de mandat d'un directeur général ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

La société **APLODE**, Présidente de la société, rappelle que par procès-verbal en date du **20 Août 2024**, Monsieur **BARDOEL Patrice** a été nommé Directeur Général de la société à compter du **2 Septembre 2024** pour une durée limitée prenant fin le **30 Novembre 2024**.

La Présidente de la société décide qu'il n'y a pas lieu de prolonger ou renouveler le mandat d'un Directeur Général, à savoir, Monsieur **BARDOEL Patrice**.

La Présidente de la société constate alors la survenance du terme de mandat de Monsieur **BARDOEL Patrice** et la cessation de ses fonctions, ce avec effet au **30 Novembre 2024**. Quitus lui est donné pour sa gestion lors de la période du **2 Septembre 2024** au **30 Novembre 2024**.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse *formalites.entreprises.gouv.fr*.

La société **APLODE**, Présidente de la société, décide également de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;
- Se dispenser et dispenser le rédacteur des présentes d'établir, le cas échéant, un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par la soussignée que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard du signataire par la transmission électronique de celui-ci à ce dernier ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature du signataire.

Le présent procès-verbal a été signé par **Monsieur Thierry CARLUCCI**, en sa qualité de **Président** de la société **APLODE**, Présidente de la société LOGIFLOWS.

LA PRESIDENTE	SIGNATURE
<p data-bbox="336 591 647 714" style="text-align: center;"><b>La société APLODE</b> <b>PRESIDENTE</b> <i>Pour la société,</i> <b>Monsieur Thierry CARLUCCI</b></p>	<p data-bbox="810 752 877 779">Date :</p>